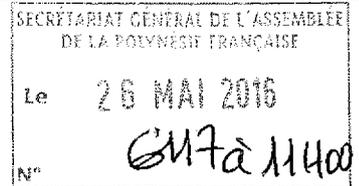


**4<sup>ème</sup> Séance de la session administrative de  
l'Assemblée de la Polynésie française  
Jeudi 26 mai 2016**



**Réponse à la question orale présentée par Madame Sylvana PUHETINI,  
Représentante du groupe *Rassemblement pour une majorité autonomiste* sur le**

***Fonctionnement du carrefour du Pacifique***

**Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française,  
Mesdames et messieurs les représentants,  
Monsieur le Président de la Polynésie française,  
Mesdames et messieurs les ministres, chers collègues,**

Madame la représentante,

Vous venez de rappeler, fort justement, que le rond-point du Pacifique constituait aux heures d'affluence du matin et de fin de journée, un point de blocage récurrent dans le trafic sur l'axe front de mer - avenue du Prince Hinoï, et qu'une étude de trafic réalisée par des spécialistes avait conduit la direction de l'équipement à transformer le giratoire en carrefour à feux dont le fonctionnement s'inscrit dans celui d'une onde verte déclenchée à partir du carrefour Afarerii.

Vous m'interrogez sur la question de savoir si en l'état actuel les choix retenus par la puissance publique ont porté leurs fruits.

Assurément oui, si j'en crois tous les échos favorables qui chaque jour depuis le début de la semaine me sont remontés, et les comptes rendus que me fait la direction de l'équipement qui a systématiquement procédé à des examens visuels de l'état du trafic entre 5h30 et 8h00 le matin.

Bien naturellement, je me suis également rendu sur place pour constater le bon fonctionnement du carrefour, et j'ai, à plusieurs reprises, effectué le trajet en véhicule afin d'expérimenter avec satisfaction l'onde verte.

L'amélioration de la fluidité du trafic est bien réelle, toutefois sa mesure ne sera véritablement appréhendée qu'au terme d'une nouvelle étude de trafic et de temps de parcours qui sera réalisée après la prochaine rentrée des classes.

Cette étude permettra de surcroît, de constater les nouvelles habitudes de déplacement qu'auront prises les usagers et d'affiner au besoin les réglages des feux de chaque carrefour afin d'optimiser le fonctionnement de l'onde verte.

S'agissant de la garantie, en toutes circonstances, d'une parfaite synchronisation des feux de Prince Hinoï, il est utopique de penser que cette installation échappe tout au long de sa durée de vie à un quelconque dysfonctionnement.

Sachez cependant que l'entreprise qui a procédé à l'installation des feux est soumise à un engagement de garantie d'une durée d'un an et qu'enfin, la direction de l'équipement s'est attachée à la préparation de contrats de maintenance qui viendront prendre le relai à l'échéance de la période de garantie dont je viens de parler.

Je vous remercie de votre attention.